L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 31 OCTOBRE 1876. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 31 OCTOBRE

VENTES A L'ENCAN CE JOUR.

Par D. Valeton, rue Bourbon, entre Toulouse et St-Louis, vin rouge en barriques.—Aussi, aux Nos [illegible] rue des Magasins, 40 caisses savon.

SPECTACLES.

Mardi, 31 octobre 1876.

ACADÉMIE—Les deux Orphelines.

Les plaintes des exposants français à Philadelphie.

D'après une dépêche reçue par le *Herald*, le *Figaro* aurait publié des lettres attribuées à M. Du Sommerard, président de la commission française à Philadelphie et qui avaient paru déjà dans les journaux de Vienne.

En lisant la première dépêche nous avions pensé que quelque fût le contenu des lettres, elles avaient dû être livrées à la publicité sans le consentement de M. du Sommerard qui est un homme d'âge et d'expérience et qui aurait certainement signalé les griefs de ses nationaux à son gouvernement plutôt que de faire publier dans les journaux de Vienne des attaques acerbes en la forme, alors, même qu'elles seraient justifiées au fond.

Une dépêche postérieure annonce que M. Washburne s'est ému de la publication de cette lettre et qu'il a fait une démarche auprès du duc Decazes, ministre des affaires étrangères, et que, renseignements pris, il paraîtrait que les lettres seraient apocryphes. Le fait n'est cependant pas affirmé d'une façon positive.

Nous ferons tout d'abord observer que, suivant la dépêche du *Herald*, M. du Sommerard, qui a été commissaire français à l'Exposition de Vienne, n'aurait fait que transmettre à son correspondant de cette ville qui est peut-être un des commissaires de l'Autriche à Philadelphie, les doléances qui lui ont été adressées par celui de ses collègues qui l'a remplacé à l'Exposition du Centenaire, où M. du Sommerard n'a fait qu'une courte apparition.

M. du Sommerard ne serait pas responsable de l'indiscrétion qu'aurait commise son correspondant viennois en livrant les lettres à la publicité.

Mais, en laissant de côté la question de forme que nous ne pouvons apprécier encore, puisqu'il n'est pas certain que la lettre soit de M. du Sommerard et que nous n'en connaissons pas le texte, nous rappelons que les griefs des exposants français à Philadelphie ont déjà été publiés dans la presse américaine, notamment ceux qui se rapportent à l'incendie des caisses d'emballage de la section française et aux nombreux vols dont les exposants français ont été les victimes.

Un journaliste de la Nouvelle-Orléans qui est resté à Philadelphie depuis le commencement de l'Exposition, nous a écrit qu'il avait réuni des preuves et des documents pour appuyer un exposé des faits inqualifiables qui se sont produits. Des négociants de la Nouvelle-Orléans qui ont visité le Centenaire nous ont confirmé les plaintes que nous avions vu paraître dans les journaux français de New York.

Les exposants français avec une confiance qui fait plus d'honneur à leurs illusions qu'à leur connaissance des choses aux Etats-Unis, au lieu d'amener leur police spéciale comme ont fait les Anglais, les Hollandais et autres, ont cru qu'ils pouvaient s'en rapporter aux précautions prises par la Compagnie ou par la ville de Philadelphie et ils ont, paraît-il, eu lieu de s'en repentir. En septembre, le *Courrier des Etats Unis* publiait l'article suivant:

"Le calme se rétablit parmi les exposants qui jusqu'ici, ont eu de nombreux motifs d'alarme et de mécontentement. Les exposants français se plaignent amèrement de l'administration américaine: ils ont éprouvé de grandes difficultés, d'abord, pour régler d'une manière à peu près satisfaisante leurs rapports avec la douane, et, maintenant qu'on est tombé d'accord sur les règlements, ils rencontrent, à chaque pas, de nouveaux embarras dans l'application.

"Quelques-uns en font remonter la responsabilité à la commission américaine, qu'ils accusent ouvertement de mauvais vouloir; d'autres—et je les crois plus près de la vérité—voient dans les tracasseries qui leur sont suscitées, un chantage de la part des agents subalternes. On cite des exemples; mais, jusqu'à nouvel ordre, il vaut mieux ne parler de ces petites misères qu'à demi-mot. D'autres griefs encore sont articulés, et il en est un qui fait quelque bruit. On rapporte qu'un agent de police, pris en flagrant délit de vol, a été traduit devant le tribunal, acquitté et réintégré dans ses fonctions dans la section française, bien que le délit fût notoire, et malgré des protestations unanimes. Là-dessus, grande indignation et récriminations contre l'administration, qui, en effet, n'aurait fait qu'un acte de courtoisie en donnant satisfaction aux exposants—quand même elle aurait dû, si elle tenait à conserver l'homme, se borner à le transférer dans un autre département.

"Il est aussi question d'insulte d'un agent de la police envers un fonctionnaire français, sans que celui-ci ait pu obtenir réparation; mais cette affaire est trop sérieuse et a déjà un caractère trop irritant pour qu'il soit sage d'en parler légèrement. Nous aimons à croire que les fonctionnaires français et les fonctionnaires américains ont également à cœur de conserver entre eux les bonnes relations que les deux nations ont un égal intérêt à cultiver entre elles; il serait déplorable que des malentendus sans gravité, comme l'incident en question, amenassent des froissements qui ne peuvent être qu'extrêmement préjudiciables aux exposants d'abord, et ensuite aux intérêts supérieurs des deux nations.

Mais il n'y a pas que les exposants français qui ont eu à se plaindre de la Compagnie. Les plaintes ont été générales et nous avons lu fréquemment dans les feuilles américaines, de New-York et des autres grandes villes, des accusations violentes et des reproches tout aussi sévères que ceux qui émanent des exposants ou des commissaires français.

La semaine dernière encore le *Courier-Journal* de Louisville, flagellait en termes énergiques les vols et les canailleries qui, selon lui, avaient été commis dans cette exposition du Centenaire.

Maintenant, les méfaits d'une compagnie ou de ses agents, la coupable négligence d'une administration municipale d'une grande ville ne justifient nullement des accusations générales contre tout un peuple, mais rien jusqu'à présent n'autorise à croire que des accusations de ce genre aient été formulées, au moins par des français revêtus d'un caractère officiel.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que les européens habitués à voir les grandes expositions internationales entourées de toutes les garanties que comporte le contrôle gouvernemental, ont été stupéfaits de se trouver dépourvus de ces garanties et à la merci de tous les genres d'exploitation.

De là l'amertume de leurs plaintes et des désappointements et des déceptions qui ne seront pas oubliés de longtemps. Les grandes maisons qui, mieux au fait des habitudes américaines, comme la maison Barbedienne et d'autres, ont refusé d'exposer, n'ont qu'à se féliciter de leur prudence et de leur réserve.

Le *Moniteur de l'Exposition* publié par le *Bulletin* de New York termine ainsi sa dernière revue de l'Exposition:

Pour la plupart des exposants étrangers, le 10 novembre sera un véritable jour de délivrance qu'ils attendent avec une impatience bien naturelle, car pour eux les six mois d'Exposition n'ont été qu'une épreuve de patience et de déboires. Nos compatriotes, quelques-uns d'entre eux surtout, n'ont guère à se réjouir d'être venus, car il n'est que trop vrai que ceux qui se sont mis le plus en frais ont eu le moins de succès. Jusqu'à ce jour personne n'a fait de grandes affaires; les trafiqueurs seuls, les petits fabricants de savons à initiales et de bimbeloterie qui ne sont pas des exposants proprement dits remporteront quelques écus de plus qu'ils n'ont apporté avec eux. Les articles de haute fantaisie et les objets d'art dans diverses branches qui sont la gloire de la section française, et auraient dû rester dans le pays pour orner à jamais les musées publics et les collections particulières, et contribuer à développer le goût du beau, seront impitoyablement remballés et rembarqués pour ne plus revenir.

Armantine, Coriane et Andalouse, nouveaux genres, à la Maison Ste-Anne.

Toutes les marchandises chez C. Lazard & Co., 213, 215 et 217 Vieille-Levée, sont marquées en chiffre connu et le prix est fixe.

Chaussez-vous au coin Royale et Ste-Anne. Le meilleur marché et le plus bel assortiment de la ville.

Louisiane.

Les clubs républicains de couleur du 7e et du 8e wards de la paroisse Plaquemines, ont tenu jeudi dernier à Oakville un meeting auquel toutes les personnes sans distinction de parti avaient été invitées à exprimer leur opinion. Le meeting a été harangué par MM. C. J. Lewis et Terrebonne, tous deux de couleur, M. L. H. Holmes et le Dr Wilkinson. Les résolutions suivantes présentées par M. Lewis ont été adoptées:

Résolu, qu'il est absolument nécessaire au bien de notre peuple qu'il vive en paix et en bonne intelligence.

Résolu que nous sommes d'avis que tout citoyen blanc ou de couleur, a le droit de voter comme il le juge convenable pour les personnes ou pour un parti;

Résolu que nous répudions l'usage d'envoyer des hommes de la Nouvelle-Orléans à notre Convention de paroisse pour influencer ou contrôler nos nominations, et que nous prétendons avoir la capacité et l'honnêteté de régler convenablement nos affaires paroissiales sans l'intervention d'intrus;

Résolu que nous croyons que l'élection de MM. Nicholls et Wiltz sera avantageuse aux intérêts de l'Etat;

Résolu que nous remercions le général Gibson pour sa fidélité aux intérêts de ses constituants et que nous désirons prouver notre sincérité en le renvoyant au Congrès.

La convention démocrate de la paroisse Ascension tenue à Donaldsonville samedi dernier, a fait les nomination suivantes: Législature, Génl. Brent, W. H. Wilson (couleur); shérif, Jackson Stark (couleur); juge de paroisse, Fred. Duffel; recorder, J. B. Hébert; coroner, Henry Johnson (couleur); jurés de police, James Teller, Henry Duffel, Henry Disé et deux hommes de couleur.

Samedi dernier, le colonel J. H. Acklen, candidat démocrate au Congrès, a harangué à la Maison de Cour de Plaquemines, paroisse Iberville, un nombreux meeting de blancs et de gens de couleur. Il est reparti ensuite pour Bayou Goula où il devait parler dimanche soir. L'enregistrement à Plaquemines donne 874 blancs, 2,539 de couleur.

La convention des électeurs démocrates de Thibodaux a fait, la semaine dernière, les nominations municipales suivantes: maire juge P. E. Lorio, conseil de ville: P. A. Ascoin, S. T. Grisamore, J. L. Aucoin, L. Keefe, F. Sancan et M. A. Legendre.

Les meetings se multiplient dans toutes les paroisses et le zèle des démocrates ne fait qu'augmenter. Nicholls, Wiltz, Louis Bush et autres ont parlé dimanche dans la paroisse Assomption.

La politique n'empêche pas la roulaison des cannes; les cheminées boucanent dans toutes les paroisses sucrières.

On écrit de Raceland au *Sucrier*:

La plus grande partie des sucriers ici ont commencé à rouler, et sont en général satisfaits du rendement. Les mauvaises souches rendent de 7 à 800 livres de beau sucre, mais pas de sirop, à cause de la grande sécheresse. Les cannes sont très dures, et il faut beaucoup de précautions pour ne pas briser les moulins.

L'exploitation de la récolte est très coûteuse dans ce moment ci, à cause du manque d'eau, qu'il faut charroyer du bayou aux sucreries.

Tous doivent arrêter quelques jours avant les élections, et après cela recommencer pour ne plus arrêter.

Espérons qu'à cette époque les politiciens seront satisfaits, et que les planteurs seront encouragés par le résultat électoral et une saison propice.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La seconde représentation de la pièce à grands effets "les Deux Orphelines" a eu lieu, hier soir, devant une salle bien garnie. Les acteurs possédant bien leurs rôles ont joué d'une façon très convenable. La pièce est admirablement bien montée et, afin d'ajouter le plus d'attrait possible à sa représentation, le directeur a fait peindre de nouveaux décors, entr'autres: ceux de la Prison de la Salpêtrière et du Jardin de St-Sulpice. Le même spectacle est annoncé pour ce soir, et, s'il est permis de hasarder une prédiction basée sur l'empressement qu'a mis le public à le suivre depuis dimanche dernier, il est plus que probable qu'il sera porté sur l'affiche jusqu'à la fin de la semaine.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 14 octobre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Paletots et gilets en diagonale pour hommes et cadets à $9 50, $11 50 et $14 50 chez C. Lazard & Co., 213, 215 et 217 Vieille-Levée.

Où achète-t-on cette belle chaussure? L'écho répond chez le Roi de la Mode, au Magasin Ste-Anne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Un dimanche paisible.

La journée de dimanche dernier a été une des plus paisibles que nous ayons jamais eues. Le dimanche, ordinairement, se distingue par des batailles de cabaret et des meurtres. Pour cette fois, nous n'avons rien à mettre sur le compte de la journée du 29 octobre, à l'exception de quelques petits larcins qui ne méritent pas une place dans notre chronique. Et cependant, il y avait beaucoup de monde en ville, le service des trains d'excursion à bon marché étant suspendu jusqu'au printemps prochain. Nous mentionnerons cependant le pique-nique des Gardes de Rousseau au jardin Magnolia, où un grand concours de monde s'était porté. Mais le jardin Magnolia est dans les limites de notre ville rurale et ne s'est pas fait une excursion que de s'y rendre. Disons, à ce propos, que le pique-nique a été fort beau, bien ordonné et qu'il a fait beaucoup d'honneur au comité d'arrangement de ce club qui s'est toujours distingué, du reste, par les bonnes manières, l'excellent ton et l'élégance de ses membres.

En conséquence, paix profonde dans la ville comme dans les faubourgs, ce qui peut s'expliquer par l'excitation électorale. On est si vivement préoccupé des incidents de la campagne, que cette préoccupation suffit pour couper court à toute autre excitation, moins celle néanmoins qui résulte du service des mandats.

Nous avons devant nous une liste de plus de 1,500 noms de citoyens poursuivis dans le 8e ward et parmi lesquels figurent les noms les plus connus dans le commerce de la ville. Ceux qui dressent ces mandats ne lisent probablement pas les listes qu'on leur soumet ou doivent être complètement étrangers à la communauté. Nous savons bien que les radicaux comptent sur l'impossibilité de la justice à examiner tant d'affaires d'ici à mardi prochain, jour de l'élection. Mais quelque soit le nombre des personnes, la justice peut, ce nous semble, après avoir examiné au hasard quelques affaires particulières et exceptionnelles, renvoyer toutes les autres en masse et libérer ainsi les victimes de ces fausses dénonciations. Nous croyons qu'il en sera ainsi fait et que les radicaux en seront pour leurs frais de courses, de papiers et d'écritures.

En attendant, ils continuent à prendre leurs précautions militaires, et sur terre et sur eau. Dimanche, la corvette de guerre des Etats-Unis, Ossipee, est arrivée et a jeté l'ancre à une centaine de pas du monitor Canonicus. L'Ossipee est un navire à vapeur qui porte huit canons dont deux pièces de fort calibre sur pivots. L'équipage se compose de 130 hommes bien exercés, bien équipés, mais nous ne dirons pas bien déterminés, parce que nous n'en savons rien. En tout cas, ils font montre et attirent l'attention des badauds. A défaut d'autre excitation, celle-là tient sa place jusqu'à ce qu'une autre survienne; car on prétend que les radicaux nous en réservent de plus d'une façon.

Cette corvette, qui vient de Norfolk, a eu un très mauvais temps. Elle a été surprise à la hauteur du cap Canaveral, sur la côte de la Floride, par l'ouragan de l'île de Cuba que le télégraphe avait annoncé. Ce coup de vent, disent les marins de l'Ossipee, a été un des plus terribles qu'ils aient jamais éprouvés. Mais l'Ossipee s'est comporté vaillamment et n'a perdu qu'un bateau sans perdre un seul homme. Nous l'en félicitons.

Ascension.—Nominations démocratiques.

Les nominations suivantes ont été faites par la convention démocratique de la paroisse Ascension, qui a été tenue à Donaldsonville [illegible]

Législature; Gén. Brent, W. H. Wilson (c); shérif, Jackson Stark (c); juge de paroisse, Frederick Duffel; recorder, J. B. Hébert; coroner, Henry Johnson (c); jury police, James Teller, Henry Duffel, Henry Disé, [illegible]

ARRESTATIONS FAITES DANS LES PAROISSES.

Arrivée de 14 Démocrates de Bayou Sara.

Le steamer Gouv. Allen, arrivé ici lundi à 9 heures du matin, a amené quatorze Démocrates de race blanche, sous la charge des députés marshals des Etats-Unis Murphy et Thompson. Treize sont de la paroisse d'Ouest-Feliciana et un de la paroisse Est-Feliciana. Voici leurs noms:

C. M. Barrow, Robert Wilson, T. C. West, C. B. Smith, Hugh Connell, Benjamin Bradford, James Stewart, —— [illegible]ham, J. G. Barron, Bennet Barrow, William Stewart, M. Gilmore, George Towe(?), Robert Phillips, John Bannon et —— Hamilton.

Ils sont accusés d'être armés illégalement et d'avoir conspiré pour empêcher les personnes nommées dans les affidavits, John Harris, Julius Green, Isaac Russell, Jacob Johnson, V. Emery, Thos. Stewart et Riler Norfolk, d'exercer leurs divers droits de franchise, etc.

M. R. H. Marr, l'ex-gouverneur Wickliffe et W. W. Leake étaient en cour pour plaider dans ces affaires. Le commissaire a mis tous les prévenus sous caution de $1000 pour garantir leur comparution à la Cour des Etats-Unis aux assises de novembre. Le cautionnement a été signé par le Dr Chopin, L. Harris, T. J. Irwine, A. Baldwin, W. H. Barr(?), James K. Bell, L. Bloom, C. Zenta, Lafayette Folger et d'autres.

Tous les accusés ont pris l'affaire très froidement et disent qu'on ne pourra pas produire une preuve contre eux. M. William Stewart dit que le but est d'effrayer les gens de couleur de la paroisse pour les faire rentrer dans les rangs du parti républicain.

Les 14 prévenus sont libres maintenant de retourner à Bayou Sara. Les meneurs radicaux ont cru tout d'abord qu'ils feraient résistance quand on tenterait de les arrêter, mais, contrairement à cela, ils se sont d'eux-mêmes constitués prisonniers et ont déclaré qu'ils étaient prêts à partir, ce qui a vivement désappointé les députés-marshals, dans l'espoir où ils étaient qu'il éclaterait quelque désordre favorisant la combinaison du plan.

Electeurs de contrebande.

Le comité d'enregistrement démocrate est activement occupé à arranger les listes des nègres qu'on a amenés des paroisses et des Etats adjacents avec d'autres nègres qui, se sont fait enregistrer contrairement à la loi. Quarante ou cinquante clercs s'occupent de ce travail. Quand il sera achevé, la liste sera révisée, et les affidavits seront préparés pour le commissaire des Etats-Unis Southworth, qui n'aura certainement pas un moment à perdre d'ici au jour de l'élection.

Déjà la révision des listes d'inscriptions, dans quelques wards, montre qu'il y a eu un plus grand nombre d'enregistrements frauduleux par les nègres qu'on ne l'attendait, et ces wards sont ceux où les inspecteurs démocrates des Etats Unis n'ont été nommés et n'ont agi que quelques jours après l'ouverture des bureaux d'inscription. Le comité pense que cela occasionnera l'émission d'un millier d'affidavits de plus contre les électeurs républicains, et ces affidavits seront dressés aussitôt que les affaires seront rapportées.

Aux négociants de la Nouvelle-Orléans.

Salle du comité d'enregistrement et d'élection du parti démocrate.
Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1876.

Le grand nombre de votes frauduleux découverts par ce comité, et le nombre également considérable de mandats d'arrêt lancés contre les citoyens de cette paroisse, nécessite un travail de bureau au-delà des forces de ce comité.

Je demande respectueusement que les négociants de la Nouvelle-Orléans, intéressés au succès du parti démocrate-conservateur, procurent et envoient avec une lettre de recommandation au soussigné, tel nombre de commis capables dont ils pourront se passer pour un service de quelques jours. Il en faudrait une centaine.

E. A. BURKE,
Président du comité.

Mesures supplémentaires.

Le comité d'enregistrement démocrate déposera d'ici à l'élection des affidavits dans tous les cas où des fraudes radicales auront été découvertes. Il y en aura de 8000 à 9000 et peut-être 11,000. On usera néanmoins de plus de discrétion que les radicaux et des charges ne seront proférées que sur des preuves bien positives de fraude.

Le département des scrutateurs du Bureau d'enregistrement a été systématisé et organisé de telle manière que les témoignages collectés pour appuyer les charges d'enregistrement frauduleux sont du caractère le plus concluant, et des milliers de noms seront ainsi rayés des livres.

Ordre important par Mr M. Hahn.

L'ordre qui suit a été lancé par l'enregistreur d'Etat, Mr Hahn.

Bureau de l'enregistreur etc....
Nouvelle-Orléans 28 oct. 1876.

A tous les inspecteurs et assistants inspecteurs d'enregistrement en Louisiane.

Afin d'éviter les contestations entre les officiers d'Etat et fédéraux et dans l'intérêt d'une élection loyale, paisible et honnête, mon opinion est, et vous devrez vous y conformer, que le pouvoir de sens sur les affaires d'élection, de la part des inspecteurs des Etats-Unis, commence avec l'ouverture de l'enregistrement et continue jusqu'à ce que le vote soit compté et doit comprendre le temps de la révision, c'est-à-dire, depuis la clôture de l'enregistrement jusqu'à l'ouverture des polls.

A ce sujet, l'avocat de district des E. U. J. E. Beckwith, dans une opinion légale adressée à l'inspecteur en chef des E. U. pour la Louisiane, du 20 octobre 1872 dit: "On ne peut douter que le devoir des inspecteurs ne s'étende à l'inspection de l'élection entière, du commencement à la décision du résultat." Cette opinion fut examinée et trouvée correcte par l'hon S. Belden, alors avocat général de cet Etat. Cette opinion est en harmonie avec la loi fédérale et n'est que juste et raisonnable.

MICHAEL HAHN,
Enregistreur d'Etat.

ORDRE DU JUGE BILLINGS CONCERNANT LES ARRESTATIONS SUR MANDATS.

Pleine liste des commissaires des E.-U. pour le district de la Louisiane.

Le juge Billings, du district des E.-U., a émis samedi l'ordre suivant, pour le bénéfice des personnes qui pourront être arrêtées par les marshals des E.-U. dans les paroisses:

"Dans tous les cas où des mandats auront été lancés par les commissaires de la Cour de Circuit, résidant dans une des paroisses du district de la Louisiane, pour offenses prétendues commises dans une des dites paroisses, et de la classe de celles qui, suivant les statuts, donnent droit au privilège de caution, le prisonnier sera dorénavant amené devant le commissaire de la Cour de Circuit le plus proche de l'endroit où son arrestation a été faite et sur sa déclaration qu'il désire donner caution, sera admis en effet à ce privilège; mais que, dans le cas où le prisonnier demanderait à être interrogé, il sera conduit devant le commissaire par qui le warrant a été lancé."

Les commissaires suivants ont été nommés:

Nouvelle-Orléans.— D. Urban, M. M. Cohen, Chas. S. Rice, Robert J. Ker, H. Loew, Wm. Grant, Alf. Ingraham, F. S. Vinot, F. A. Woolfley, R. H. Shannon, J. W. Gurley, John G. Eustis, C. C. Packard(?), Jules Mory, Emmett D. Craig, Andrew Hero, Jr., John Augustin, John P. Southworth, Thos. J. Cooley, Mathias R. Ross(?), Ezra Hiestand, John Devonshire, Nathan D. Stanwood.

W. G. Lane, S. P. Greves, Baton Rouge.
Geo. C. Benham(?), Carroll.
E. L. Pierson, Natchitoches.
W. J. Q. Baker, R. D. Richardson, Monroe, Ouachita.
J. J. Krieder, Paul Ory, St Martin.
Edw. H. Riddle, Iberia.
Wm. Moulton, Vermillion.
M. L. LeBlanc, St-Tammany.
Jas. Beasly, Bastrop, Morehouse.
Louis Vax, Alexandria, Rapides.
Alfred Voorhies, St-Martinville.
Jas. Jackson Thompson, St-Landry.
S. S. Prentiss, [illegible], Madison.
John Osborn, Alexandria, Rapides.
W. B. Merchant, Morgan City, St-Marie.
Daniel Byrne, Madison.
Moses H. Crowell, Shreveport, Caddo.
John P. Murphy, Alexandria, Rapides.
Peabody A. Morse, Natchitoches.
Chas. E. Merrill, Iberville, Plaquemines.
A. B. Levisse, Caddo.
Marshall A. Twitchell, Rivière Rouge.
H. B. Tellafarro(?), Ouachita.
Chas. J. Greene, Lincoln.
D. J. M. A. Jewett, Jackson.
W. J. Blackburn, Claiborne.
Thomas Bevins, Assomption.
F. F. Carroll, St Bernard.
Frederick Collis, Lafourche.
Thos F. Sherburne, Terrebonne.
C. H. Mumford, [illegible], Grant.
John M. Lee, N. Union.
Geo. W. Kendall, Shreveport, Caddo.

La Toussaint.

Nous regardons comme un devoir d'annoncer au public que la société de Bienfaisance Portugaise Lusitanienne [illegible]

GRAND MEETING A LA SALLE [illegible]

Plus de 1,500 personnes.

Le meeting a été ouvert à 7 heures du soir, [illegible]

Enregistrement.

Les bureaux d'enregistrement ont été fermés samedi [illegible]

Enregistrement de blancs en 1874	[illegible]
Nouveaux enregistrés (blancs) 1876	[illegible]
Total	[illegible]
Enregistrement de couleur en 1874	[illegible]
Nouveaux enregistrés de couleur 1876	[illegible]
Total	[illegible]

Le nombre d'enregistrements frauduleux par des gens de couleur jusqu'au 21 octobre, y compris les fraudes de 1874, s'élève à 7,601. Ce chiffre sera considérablement augmenté quand les retours seront été complétés.

Fermeture de la Bourse au Coton le jour de l'élection.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux résolutions suivantes, adoptées dans une réunion de la Bourse au Coton, dont le procès-verbal nous a été obligeamment communiqué par M. Hester.

A une réunion générale de la Bourse au Coton, de la Nouvelle-Orléans, tenue ce jour, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité.

Attendu qu'en vue de la haute importance pour notre pays, notre Etat et notre ville de l'élection qui approche et

Attendu qu'il est de la plus grande nécessité qu'un vote complet et loyal soit donné et que le calme et la paix de notre ville soient préservés, en conséquence il est

Résolu que cette Bourse sera fermée le mardi, 7 novembre, et que nous recommandons instamment que toutes les affaires soient suspendues ce jour-là.

HENRY G. HESTER,
Secrétaire.

Admission au barreau.

Nous apprenons avec plaisir que Mr J. Bermudez, fils de notre très estimable concitoyen Mr Ed. Bermudez, sur présentation de son diplôme de bachelier en droit de l'école de droit de Columbia, à New York et de la license de la Cour Suprême de New York, a été admis hier au barreau de la Louisiane et a prêté serment devant le juge Tissot, de la Deuxième Cour de District, qui lui a adressé des paroles flatteuses, pleines d'encouragement.

Mr J. Bermudez commence fort jeune l'exercice d'une profession fort difficile, mais il a devant lui l'avenir que promettent toujours d'excellentes dispositions naturelles. Nous ne doutons pas qu'il ne marche dignement sur les traces de son père.

Le juge Shaw.

Le juge Shaw, qui a prêté serment devant le juge Tissot vendredi dernier, a présidé la Cour Supérieure Criminelle lundi et, après l'appel de quelques affaires, a ajourné la Cour à mardi matin. Le Grand Juri sera en séance ce jour là.

Mort de sa propre main.

John Giromelond est mort, dimanche, à l'hôpital de charité, des effets du coup de pistolet qu'il s'était tiré dans la bouche, mercredi dernier. Après une enquête, le juri du coroner a rendu un verdict de suicide.

Rapport mortuaire.

Du 22 octobre à 6 heures du soir, jusqu'au 29 du même mois à la même heure, il est mort à la Nouvelle-Orléans 118 personnes, dont 17 de diverses fièvres et 1 seulement de la fièvre jaune.

Classification: 60 personnes de race blanche, 39 de race noire, 19 de sang mêlé, non classées 7. Il y a eu 14 enfants mort-nés.

Incendies.

Lundi, à 2 heures du matin, une lampe à huile de pétrole placée trop près d'un gerandage de bois, dans une maison à deux étages de la rue Julia, No 411, y a mis le feu, ce qui a causé un dommage de $300. Les lieux sont occupés par C. Pe[illegible] comme café et grocerie et appartiennent à Mr Font.

Vers la même heure, un incendiaire a mis le feu à une écurie inoccupée, appartenant à John Ford et située au coin des rues Gravier et Dorgenois. L'écurie a été entièrement détruite. On n'a pas sonné l'alarme.

Tentative d'incendie.

L'officier Johnson a arrêté Frank Lannes, boucher, dimanche soir, chez lui, rue Marengo, entre les rues Constance et Laurel, sur la requête de M. J. Johnson qui l'accuse, d'après des renseignements reçus par lui, d'avoir essayé de mettre le feu à un double cottage occupé par M. N. Miller, rue Tchoupitoulas entre les rues Marengo et Constantinople.

Vol d'un cheval.

Il y a quelques jours, un cheval estimé $200 fut volé de l'écurie de Mr J. Regan, rue Baronne, et dimanche l'animal a été trouvé en la possession d'un nommé Howard Parish, qui a été écroué à la salle de police, sur l'accusation d'avoir volé un cheval.

Bataille et blessure.

Roza Maxon, arrêtée hier soir, rue de Bourgogne, entre les rues Douane et Bienville, sur l'accusation par Susan Jackson, de l'avoir attaquée et blessée avec un couteau, a été emmenée à la station de police du 3e precinct.

TEMPERATURE.—30 Oct. 1876.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Farenheit.	Centigrade
6 du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

LES RÉVÉLATIONS DES PROPHÉTIES.—Nous avons reçu un exemplaire d'une brochure publiée à la Nouvelle-Orléans par Samuel et qu'on trouvera en vente au prix de 50 cents chez tous les libraires. Elle a pour titre "The Sword that doth cut or the révélations of prophecies." L'auteur entreprend d'expliquer les prophéties faites à différentes époques de l'histoire de l'humanité.

GRANDE OUVERTURE.—Si vous jetez les yeux sur l'annonce de D. H. Holmes, publiée aujourd'hui dans l'*Abeille* vous y verrez qu'il a mis en vente, dès hier, un grand fonds d'étoffes brillantes, 5000 pièces, entre autres, d'articles pour robes d'hiver de la dernière nouveauté. Tout cela est fort riche et fort élégant. L'attention des dames est appelée sur ces marchandises.

VINS, COGNAC.—Par la barque française Phare, de Bordeaux, Mr U. Marinoni, Vieille-Levée 59, vient de recevoir et a à vendre une nouvelle consignation de vins rouges, de A. Marion, L. F. Baron, Coutenat fils, excellentes provenances, des plus estimées dans le commerce, et aussi du vinaigre de [illegible], du champagne de Lagarde et diverses conserves.

VIN BLANC.—En débarquement du navire "Phare" de Bordeaux, Mr Amédée Couturié, rue Decatur [illegible] [illegible]

GRAND DEBALLAGE
ETOFFES POUR ROBES.
[illegible]
D. H. HOLMES,
aux Nos 155 de la rue du Canal
13 RUE BOURBON.

J. LEVOIS & JAMISON,
126 — Rue du Canal — 126
[illegible]
MARCHANDISES SECHES
DE FONDS ET DE FANTAISIE
ETOFFES A ROBES
ROBES DERBY
Etoffes à Robes Pure Laine.
JUPES
[illegible]
J. LEVOIS & JAMISON,
No 126 rue du Canal.

VENEZ CHEZ FELLMAN!
VOYEZ LES REDUCTIONS
NOUS ETONNONS
POUR ENUMERER LES PRIX
IL FAUDRAIT
UNE VISITE
[illegible]
EVENEMENT
REMARQUABLE

HEBERT & CIE,
59 — Rue de Chartres — 59
LIVRES D'ECOLE,
PAPIER ECOLIER,
PAPIER A LETTRES,
REGISTRES.
ABONNEMENTS
A TOUS LES JOURNAUX DE
MODES,
PAPIERS PEINTS
[illegible]

VIN CATALAN
[illegible]

Maison Ste Anne.
[illegible]

G. LAZARD & CO.,
[illegible]

SOIERIES! SOIERIES!!
VELOURS! VELOURS!!
VELOURS!!!
100 pièces SOIERIES FINES
GARANTIES.
70 PIECES
GARNITURES DE VELOURS
[illegible]
FELLMAN BROS.,
136 rue du Canal.

Sirop Pectoral Balsamique de
DUCONGE.
[illegible]

W. G. LYON & CO.
GROCERS.
[illegible]

SMITH BROS & Cie,
Marchands de Groceries en Gros
et Importateurs,
83, 85, 87 et 89 rue Poydras.
[illegible]

SMITH BROS & CIE,
83, 85, 87, 89 rue Poydras.
ORANGE DAIRY.
[illegible]

Entrepôt de Tapis.
AU No 17 [illegible]

Avis.
[illegible]

U. MARINONI
59 DECATUR [illegible]
100 barriques VIN [illegible]

VIN BLANC.
En débarquement de la barque PHARE, arrivée de Bordeaux,
12 barriques vin [illegible]
A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ.

En débarquement
VIN ROUGE ET BLANC
[illegible]

AVIS.
C. DUHAMEL, OPTICIEN,
111 Canal.
[illegible]

Avis au Public.
[illegible]

Avis au public.
[illegible]

Bureau du New Orleans City Railroad Company.
Au No 124 [illegible]
LA TOUSSAINT.
[illegible]

Toussaint.
Mme Vve THIERRY,
[illegible]

GRAND DEBALLAGE
d'Articles pour la Toussaint
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
37 rue [illegible] — Nouvelle-Orléans,
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, "l'Ermite de Bordeaux."
L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE
FAURE & MAILHO,
[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Français.
[illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,
[illegible]
Manufacture de Tabac à fumer, prisé et chiqué à la vapeur.
[illegible]

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL.
F.S
BORDEAUX
[illegible]
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.
[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
[illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
[illegible]

Mr J. R. GUILLOTTE
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

M. MARIGNY.
[illegible]

T. MOREAU,
127—129 Rue Royale,
[illegible]

CHAS. E. KELLS
E. VIET,
[illegible]

Le Dr. J. A. DeHART,
[illegible]

Le Dr. G. F. MALONEY
[illegible]

Les expéditeurs de sargasses pour le Havre
[illegible]

Nouvelle fabrique de fleurs.
Mme E. GERARD
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

ELKIN & CO.
[illegible]

W. R. MURPHY,
Avocat,
[illegible]

AVIS.
[illegible]

M. E. LIVAUDAIS,
AVOCAT.
[illegible]

A louer à bail.
[illegible]

ELITE CLUB ROOM,
[illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]